



Retrait des écrits douteux

Par **sache**, le **22/04/2010** à **15:24**

Bonjour,

Mon divorce est toujours en cours et l'année dernière mon mari m'a menacé de produire de faux témoignages et attestations si je ne céda pas à ses demandes de divorce aux tords partagés, sagissant de garde d'enfants et de pension alimentaire (il voulais que j'accepte le minimum de PA), et de partage des biens de la communauté (moi zéro, lui tout).

Ayant refusé, il a mis ses menaces à exécution et a produit des témoignages abominables et calomnieux, non-conforme (soit-dit en passant) que son avocat à fait légitimer en les transcrivant dans ses conclusions... impossible de passer outre.

Alors meme que mon avocat avait demandé le retrait des écrits douteux et non-conforme, la partie adverse s'est empressée de la transcrire.

Je ne peux continuellement me mettre au niveau (bas, très bas) de la partie adverse comme lors d'une bagarre dans une cours de récréation.

Mon avocat l'a déjà signalé maintes fois sans succès car cela continue.

Y a t il d'autres possibilités de faire part de ces dérives et de la productions systématique de faux.

Je vous remercie pour vos conseils !